

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un le treize avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Mr Frédéric BASILLE, Maire.**

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs Alain LORAY, Catherine CREVEL, Patrick BOSTYN, Sylvain RICOUARD, Véronique BOBEE, Patricia TORRES-MEDIANERO, Caroline CAVELLIER, Virginie JONQUAY, Laurent LEONARD, Stéphanie SAVARY, Laurence LEVASSEUR-LE MOAL.**

**ETAIENT ABSENTS :**

**Mr Pierre VARGUES,**

**Mr Fabrice FRANGEUL, ayant donné pouvoir à Mr Frédéric BASILLE**

A été nommé secrétaire de séance : Mme LEVASSEUR-LE MOAL Laurence

« « « « « « « « « «

**L'Ordre du jour était le suivant :**

- Compte de Gestion 2020- Approbation
- Compte administratif 2020 - Affectation du résultat
- Vote des taux d'imposition des taxes locales 2021
- Subventions 2021
- Vote du Budget primitif 2021
- Fixation des tarifs location des salles 2021
- Fixation des tarifs Garderie, cantine rentrée scolaire 2021/2022
- Frais de scolarité année scolaire 2020/2021
- Remboursement acomptes location des salles
- Questions diverses

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour complémentaire**

Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de porter à l'ordre du jour la délibération supplémentaire suivante :

- Admission en non-valeur - Adoption

➤ **AUTORISE A L'UNANIMITE**

**COMPTE DE GESTION 2020 :**

Le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier présente les mêmes résultats que le compte administratif. Les éléments chiffrés tant en dépenses qu'en recettes du compte administratif 2020 sont en concordance avec les chiffres et résultats du compte de gestion 2020.

➤ **Approuvé à l'unanimité**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - AFFECTATION DU RESULTAT :**

Sous la présidence de Mr LORAY Alain, doyen de l'assemblée,

Présentation du compte administratif 2020 examiné en commission des finances, le compte administratif présente les résultats suivants :

**Section Fonctionnement :**

- Dépenses : 672 901.97 €
- Recettes : 894 869.08 €
- Résultat de l'exercice : + 221 349.39 €
- Résultat reporté exercice N-1 : + 617 349.39 €

**RESULTAT CUMULE DE LA SECTION FONCTIONNEMENT :** + 839 316.50 €

**Section Investissement :**

- Dépenses : 336 096.48 €
- Recettes : 181 216.18 €
- Résultat de l'exercice : - 154 880.30 €
- Résultat reporté N-1 : + 345 700.50 €

**RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :** + 190 820.20 €

**Reste à réaliser à reporter :** - 750 133.89 €

**AFFECTATION EN INVESTISSEMENT Cpte 1068 (besoin de financement) :** 559 313.69 €  
**EXCEDENT A REPORTER EN FONCTIONNEMENT Cpte 002 :** + 280 002.81 €

## ADMISSION EN NON VALEUR – ADOPTION

Mr le Maire expose au Conseil Municipal,

Par un courrier du 23 mars 2021, le Trésorier principal nous propose d'admettre en non-valeur des créances non recouvrées, sur les exercices de 2015 à 2019, malgré les diligences réglementaires engagées par ses soins pour en assurer le recouvrement. Montant total des créances : 4 760.98 €.

Mr le Maire informe le conseil municipal que parmi ces créances non recouvrées, 2 titres pour un montant total de 2 400 € concernent le non-paiement des frais de scolarité dus par la Mairie de Cuverville et un titre concerne une écriture liée au transfert de la compétence eau et assainissement à la Commune pour un montant de 1 103.08 €. Le reste des titres concernent des non-paiement de solde de location de salles, cantine et garderie.

Il est demandé au conseil municipal de statuer sur l'admission en non-valeur de ces créances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- D'exclure de l'admission en non-valeur les créances suivantes :
  - Frais de scolarité dus par la Mairie de Cuverville d'un montant de 2 400 €
  - Ecriture liée au transfert d'un montant de 1 103.08 €
  - Repas de cantine (année 2018/2019) dus par Mr CADORET d'un montant de 100.00 €
- D'admettre en non-valeur les autres créances non recouvrées pour un montant total de 1 157.90 €

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2021

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée à partir de 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le montant de TFPB départementale transféré n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de TH perdue par la commune. Il peut être supérieur et on parlera alors de « commune surcompensée » ou inférieur, on parlera alors de « commune sous-compensée ».

Un coefficient correcteur, calculé par la Direction Générale des Finances Publiques, permet de neutraliser ces écarts et d'équilibrer les compensations. Il est fixé et s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la commune.

Le produit attendu pour 2021, sans augmentation de taux est de : 368 375 €

Il est donc proposé au conseil municipal de définir une augmentation de 1%, 1.5 %, 2.% des taux sur le foncier bâti et non bâti part communal.

Après en avoir délibéré,

➤ ADOPTE à l'unanimité, l'augmentation de 1 % des taux pour 2021, comme suit :

Foncier bâti	14.63 % (taux communal) + 25.36 % (taux TFPB Départemental) = 39.99 %
Foncier non bâti	32.97 %

Produit attendu pour 2021 : 369 877 €

## SUBVENTIONS 2021 :

Il est proposé d'attribuer pour 2021 les subventions suivantes aux associations :

ANCIENS COMBATTANTS	500.00 €
A.S.A.O FOOT	1 500.00 €
A.S.A.O GYM	600.00 €
ROULAD'ANSE	1 000.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	850.00 €
C.C.A.S	7 600.00 €
CROIX ROUGE	80.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	300.00 €
A.D.M.R	120.00 €
ALPEAH LA PARENTELE	50.00 €
COMITE DES FETES	1 250.00 €
CLUB DES ANCIENS	700.00 €
AMICALE DES POMPIERS	900.00 €
AU BONHEUR DES MOMES	200.00 €
ASSOCIATION JEUNES SAPEURS-POMPIERS	300.00 €
CARRE D'AS	100.00 €
HARMONIE DE GONNEVILLE	150.00 €
HARMONIE DE CRIQUETOT-L'ESNEVAL	150.00 €
CHORALE L' AIR DU TEMPS	300.00 €

Soit un total de : 16 650 €

A inscrire au Budget Primitif 2021

➤ ADOPTE A L'UNANIMITE

## SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Mr le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle reçue par l'Association LSGP RACER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser à Association LSGP RACER une subvention exceptionnelle de 100 € pour financer le passe annuel circuit.

## **BUDGET PRIMITIF 2021 :**

Le budget primitif élaboré en commission finances, est présenté.

Après lecture des comptes de fonctionnement et présentation des opérations d'investissement, Mr le Maire propose au Conseil de se prononcer sur le vote du budget 2021 ainsi équilibré en dépenses et en recettes :

Section fonctionnement	1 104 695.81 €
Section investissement :	3 080 486.55 €

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2021 est adopté à l'unanimité.

## **TARIFS LOCATION SALLES DES FETES/POLYVALENTE 2021:**

Il est décidé, à l'unanimité, d'appliquer des tarifs pour 2022, comme suit :

### **SALLE DES FETES (Salle de l'If) :**

Montant de la réservation : 100.00 €

#### **Angervillais :**

Location avec vaisselle	
Week-end	520.00 €
1 journée	315.00 €
Vin d'honneur	180.00 €
Location sans vaisselle	
Week-end	440.00 €
1 journée	235.00 €
Vin d'honneur	155.00 €

#### **Hors commune et Associations extérieures :**

Location avec vaisselle	
Week-end	610.00 €
1 journée	365.00 €
Vin d'honneur	230.00 €
Location sans vaisselle	
Week-end	530.00 €
1 journée	285.00 €
Vin d'honneur	205.00 €

### **SALLE POLYVALENTE (Salle Les Charmes) :**

Montant de la réservation : 250.00 €

#### **Angervillais :**

Location avec vaisselle	
Week-end	800.00 €
1 journée	480.00 €
Location sans vaisselle	
Week-end	670.00 €
1 journée	350.00 €

#### **Hors commune et Associations extérieures :**

Location avec vaisselle	
Week-end	1 000.00 €
1 journée	585.00 €
Location sans vaisselle	
Week-end	870.00 €
1 journée	455.00 €

## **TARIFS APPLICABLES AUX 2 SALLES :**

Location 1 journée en semaine :

Associations extérieures : 185.00 €

Autres organismes : 225.00 €

## **TARIFS CANTINE/GARDERIE RENTREE SCOLAIRE 2020/2021**

Il est demandé au conseil municipal de fixer le prix du repas de cantine, la demi-heure de garderie pour la rentrée scolaire 2021/2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de reconduire les tarifs comme suit :

Repas de cantine :

Enfants de la commune	4.00 €
Enfants hors commune	6.00 €

Demi-heure de garderie :

Enfants de la commune	1.65 €
Enfants hors commune	2.20 €

## **FRAIS DE SCOLARITE 2020/2021**

Mr Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un montant de 600 € avait été fixé concernant les frais de scolarité facturés aux communes extérieures dont les élèves fréquentent l'école de la commune.

Mr le Maire expose au conseil municipal qu'un calcul des dépenses de fonctionnement sur les 3 dernières années scolaires a été fait et qu'il a été constaté que le montant des frais de fonctionnement par enfants s'élève entre 619.43 € et 625.75 €.

Il est demandé au conseil municipal de fixer le montant des frais de scolarité à réclamer aux communes extérieures pour l'année 2020/2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des frais de scolarité pour l'année 2020/2021 à 620.00 €.

#### **REMBOURSEMENT ACOMPTE LOCATION DES SALLES**

Mr le Maire expose au conseil municipal que suite aux mesures prises pour lutter contre la propagation du virus covid-19, la commune a été dans l'obligation de fermer les établissements recevant du public et notamment les salles. Les personnes qui avaient louées ces salles en 2020 et reportées en 2021 pour organiser des événements familiaux ont dû annuler et devront le faire si la durée de l'état d'urgence sanitaire devait se prolonger.

Il est donc proposé au conseil municipal de rembourser les acomptes versés pour les locations qui ont été ou devront être annulées en 2021 et ce pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire.

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**QUESTIONS DIVERSES :**